



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : vingt-huit avril à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	19
votants	22

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,
Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 30/04/2026 et de la publication sur le site internet le : 30/04/2026

Membre absent : Madame Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/45

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue du renouvellement du conseil municipal ainsi que des représentants à la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes de Golfe de Saint-Tropez.

La commission communale des impôts directs est composée :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/45 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires doivent :

Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne

Être âgés de 18 ans révolus

Jouir de leurs droits civils

Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune

Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission dont le rôle est consultatif, tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale (liste 41), afin que cette dernière puisse mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, il convient de désigner, au moyen du tableau joint, la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission communale des impôts directs.

De plus, vu le courrier du Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez invitant les communes membres à proposer des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ».

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et comprend 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ces communes membres.

Considérant que les communes membres sont invitées à proposer une liste de quatre contribuables (qui peuvent déjà siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs), inscrits notamment à l'un des rôles des impositions directes locales du territoire intercommunal et être familiarisés avec les circonstances locales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/45 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

21	REUTER née DUFOUR	Bernadette
22	LEBALLEUR	François
23	MARMEY née BELOT	Françoise
24	BOQUET	Jean-Claude
25	KELLNER née LATHUILIERE	Claude
26	FARINES née SAURY	Anne
27	LAMEYRE	Henri
28	BONNET née GUITTON	Chantal
29	ROCCHIETTA née FOLCO	Laure
30	DUTHEIL	Bruno
31	MAULAVÉ née LEDUC	Christine
32	MONTALTO	Patricia

- **ADOPTE** la liste des 4 noms proposés à l'administration fiscale pour la désignation des 4 commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

	Nom	Prénom	Taxe
1	DUTHEIL	Bruno	CFE
2	BRINDEL	Vincent	THRS
3	BLENGINI	Roger	TFNB
4	ESCRIVA	Jean-Luc	TF

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/45 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)

Sur la base de la liste pour l'ensemble des 12 communes du territoire, la Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez proposera 40 noms à la DDFIP qui retiendra les 10 titulaires et les 10 suppléants constituant la CIID définitive

Dans ce cadre, chaque commune est invitée à proposer, par délibération de son Conseil Municipal, une liste de 4 noms de contribuables destinés à alimenter la liste communautaire, répartie de la manière suivante :

- 1 personnes au titre de la taxation CFE (Cotisation Foncière des Entreprises);
- 1 au titre de la taxe d'habitation résidences secondaires (THRS);
- 1 au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB);
- 1 au titre de la taxe foncière (TF)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** la liste des 32 noms proposés à l'administration fiscale pour la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

	Nom	Prénom
1	BOYENVAL née GUILLOTREAU	Brigitte
2	CAUVIN née MOINET MAURER	Myriam
3	AUDIFFREN	Henri
4	CELSE	Jean-Claude
5	ESCRIVA	Jean-Luc
6	BLENGINI	Roger
7	BONETTI	Christophe
8	GILLOT	Xavier
9	GALLI née COULANGE	Cécile
10	GIBELIN	Gisèle
11	MARINO née ALESSANDRI	Jeanne
12	GUIGUES née ONGARO	Nives
13	WOLAK	Jean-Jacques
14	CARBONEL née PIZOT	Eliane
15	FAURET née PAPAY	Françoise
16	DUBOIS	André
17	BELLIA	Patrick
18	CHANDERMANN née RIHM	Heidemarie
19	CONTE née CASCALES	Catherine
20	RAVEL née BELLIA	Monique